



Affaire 09-020424

Régime d'aide en faveur des déplacements des sportifs des associations de la commune de La Plaine des Palmistes pour les compétitions nationales et internationales

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 20 mars 2024 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **19**

Absents : 07

Procurations : 03

Total des votes : 22

Secrétaire de séance : Emilie NALEM



LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DEUX AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre le **DEUX AVRIL** à **DIX-HUIT HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Emilie NALEM conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

ABSENT(S) : Micheline CLAIN conseillère municipale – Érick BOYER conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale

PROCURATION(S) : Sabrina HOARAU conseillère municipale à Gina DALLEAU – Mélissa MOGALIA conseillère municipale à Marie-Héliette THIBURCE – Jean-Yves VACHER conseiller municipal à Jean-Luc SAINT-LAMBERT

Publicité faite le 05 avril 2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20240402-DCM09-02042024-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Affaire 09-020424

Régime d'aide en faveur des déplacements des sportifs des associations de la commune de La Plaine des Palmistes pour les compétitions nationales et internationales

Le maire souhaite proposer à l'Assemblée de renouveler le dispositif d'aide en faveur des déplacements des sportifs des associations initiés en 2023 (délibération n°18-050423). Pour mémoire, ce cadre d'intervention permet à la commune de contribuer aux déplacements hors territoire dans le cadre des compétitions au niveau Nationale, Européen ou International. Pour l'année 2023, trois associations ont pu en bénéficier :

- 2PECR
- Génération Danse Palmistaise
- Association Rythm'n Country Boots

Le dispositif qui est soumis à l'approbation du conseil municipal pour sa reconduction est organisé comme suit. Pour chaque déplacement, une délibération est proposée à l'Assemblée sur la base des critères suivants d'éligibilité :

❖ Niveau de compétition toutes disciplines confondues

- Championnat de France, Europe ou du monde et Jeux Olympiques
- Jeux des Iles de l'Océan Indien
- Participation à un regroupement en équipe de France
- Participation à un déplacement de Sélection de La Réunion

❖ La résidence:

- résider à la Plaine des Palmistes et être licencié dans un club de La Plaine des Palmistes

Cette demande de soutien doit être émise par l'association en présentant une fiche projet ou d'action avec les justificatifs prouvant la crédibilité du déplacement et son budget prévisionnel.

Le montant de l'inscription budgétaire pour cette année est de 15 000.00 euros (Quinze Mille Euros).

D'ores et déjà, l'association TEAM PROGRESSION MOTO a sollicité une aide au déplacement pour la participation d'un licencié, au championnat de France de Mini OGP 2024 qui se déroulera les 13 et 14 avril prochain au Mans (demande ci-annexée). L'association sollicite une aide financière de 2 000 euros.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 euros au titre de ce déplacement à l'association Team Progression moto.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les termes du présent rapport,
- **VALIDE** l'enveloppe de 15 000 euros pour l'aide au déplacement pour cette année 2024,
- **VALIDE** l'attribution d'une subvention de 1 000 euros au titre du déplacement organisé par l'association TEAM PROGRESSION MOTO,
- **AUTORISE** le maire, ou en son absence, l'Elu délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET

Roinito ROBERT

De: hamid chouat <chouathamid974@yahoo.fr>
Envoyé: samedi 9 mars 2024 11:18
À: Roinito ROBERT
Objet: Demande d'aide



La team progression moto
25 ,ruelle carcany la plaine de la
Réunion
0692 28 43 89
chouathamid974@yahoo.fr

Objet : Demande d'aide dans le cadre de la participation au championnat de France de Mini OGP et Super motard 2024 .
À Mr le directeurs des associations des sports de la plaine des palmiste

Je vous écris aujourd'hui car Chouat Ilhan Oscar, licencié dans la ligue de la Réunion, participera au championnat de France Mini OGP et Super Motard 2024 qui celui-ci auras lieu les 16 et 17 mars 2024 à Val d'argenton et le championnat mini OGP , se feront les 13 et 14 avril 2024 au Mans. Je vous joins à cette lettre toutes les dates des courses de motos prévues. De ce fait, nous souhaitons obtenir auprès de votre instance une aide financière de 2000€ dans le cadre de participer au championnat de France 2024.

- 1.Pour financer l achat de plusieurs billet d'avion.
 - 2.Réunir les fond pour l'achat d'une combinaison de course afin d'assurer la sécurité et le confort de Chouat Ilhan sur la piste.
 - 3.Assurer le soutien financier pour l'achat des pièces de moto nécessaires afin d'optimiser les performances de la moto
- Espérant avoir retenu votre attention, tout en restant dans l'attente d'une réponse favorable.
Bien Cordialement.

La team progressions moto

COURRIER ARRIVE LE :
13 MARS 2024

BUDGET PREVISIONNEL

TEAM PROGRESSION MOTO
25, ruelle Carcany
97431 PLAINE DES PALMISTES
0692 28 43 89
chouathamid974@yahoo.fr

Pilote : CHOUAT Ilhan Oscar

Participation au Championnat de France Mini OGP 2024 et Super Motard 2024

DESIGNATION	DEPENSE	RECETTE
Equipement du pilote (combinaison, etc.)	2 000,00 €	
Collectivités (Départements / Région / Mairie)		10 000,00 €
Achat de la moto	5 000,00 €	
Billet d'avion / Transport / Repas	14 000,00 €	
Apport pilote		10 000,00 €
Equipement de la Structure (Tentes, outillages, sols, table, chaise, etc.)	4 000,00 €	
Préparation de la moto (Fourche, moteur, amortisseur, roue, frein, etc.)	4 000,00 €	
Sponsors		9 000,00 €
FFM		2 000,00 €
Hébergement	2 000,00 €	

TOTAL	31 000,00 €	31 000,00 €
--------------	--------------------	--------------------

Roinito ROBERT

De: hamid chouat <chouathamid974@yahoo.fr>
Envoyé: samedi 9 mars 2024 00:54
À: Roinito ROBERT
Objet: Fwd: Supermotard - 14/15 septembre : votre inscription est validée par l'organisateur

Envoyé de mon iPhone

Début du message transféré :

De: Engage-Sports <ne-pas-repondre@engage-sports.com>
Date: 15 février 2024 à 18:29:54 UTC+4
À: chouathamid974@yahoo.fr
Objet: Supermotard - 14/15 septembre : votre inscription est validée par l'organisateur

Bonjour Ilhan Oscar CHOUAT,

Nous avons le plaisir de vous confirmer votre engagement à cette manifestation avec votre GasGas 85 2t dans la catégorie S4 85cc/150cc .
Pour rappel, les pilotes sont responsables de leur(s) machine(s).

N'oubliez pas les documents nécessaires à toutes les vérifications administratives et techniques.

Résumé de l'inscription :

Vous vous êtes inscrit le 08/02/2024 à 21:25 :

- Numéro de commande : **MC1208323**
- Supermotard - CF SM - Villars S/Ecot (25) - S4
- 14/15 septembre
- Lieu : Villars S/Ecot (25)

- Montant - 90,00€

- Catégorie - S4 85cc/150cc
- Véhicule - GasGas 85cc 85 MC - 2T
- Licence - 430182 / Nationale Jeunes (12 - 14 ans inclus) • CASM obligatoire

Votre numéro de dossard est le **81** - S4 85cc/150cc

[Détails de mon inscription](#) [Imprimer mon inscription](#)